



ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Construisons ensemble une école engagée !





Présentation de monsieur le Recteur

Alain Ayong Le Kama, a été nommé recteur de la région académique Centre-Val de Loire et recteur de l'académie d'Orléans-Tours en conseil des ministres le 20 juillet 2022. Il était jusqu'à alors recteur de l'académie de Guyane et de la région académique de Guyane.

Docteur en sciences économiques à l'université Paris 1 en 1998, il est agrégé en 2000.

Parallèlement à ses fonctions de professeurs des Universités, il a une longue expérience de conseil auprès des administrations publiques.

Tout d'abord conseiller scientifique, en charge de l'économie publique, de l'économie de l'environnement, de l'économie de l'énergie, des risques et du développement durable au CGP (Commissariat général du plan) de 1999 à 2006, Alain Ayong Le Kama est conseiller scientifique pendant un an (2006-2007) auprès du chef du SEEIDD (Service évaluation économique et intégration du développement durable) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il est conseiller scientifique au PUCA (plan urbanisme, construction et architecture) au Ministère de l'Écologie depuis 2008.

Il est membre des conseils scientifiques du PUCA (ministère de l'Écologie) depuis 2008, du PIRVE (programme interdisciplinaire de recherche sur la ville et l'environnement) du CNRS depuis 2010, du Défi 1 de l'ANR depuis 2011, du Labex Voltaire (université d'Orléans) et de l'IRSTEA (ex-Cemagref) depuis 2012. Il préside le conseil scientifique du SOeS (service de l'observation et des statistiques du Ministère de l'Écologie) depuis 2012.

Dans le cadre de ses activités de recherche sur le développement durable, l'environnement et l'énergie au laboratoire Economix de l'Université Paris-Nanterre, Alain Ayong Le Kama a rédigé de nombreux articles et a dirigé un axe de recherche sur ces thématiques.

Il a par ailleurs eu des responsabilités électives. Il est Président élu de la section 05 (sciences économiques) du Conseil National des Universités (CNU), depuis novembre 2011 (réélu à l'unanimité en 2015). Il est Président-fondateur de l'Association Française des économistes de l'environnement et des ressources naturelles (FAERE) depuis juin 2013 (réélu en 2015). Il est Président élu de l'Association professionnelle Pluralisme et Qualité, depuis juillet 2014 et Membre élu du comité directeur de l'association française de sciences économiques (AFSE), depuis septembre 2006.



SOMMAIRE

Chiffres clés de l'éducation nationale p. 4

© 1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER

- 1.1 La voie professionnelle au cœur de l'excellence et de l'égalité p. 8
- 1.2 La stratégie numérique au service de la réussite p. 9
- 1.3 Les campus des métiers et des qualifications p. 11

© 2. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

- 2.1 L'école inclusive p. 15
- 2.2 Agir pour la mixité sociale p. 17
- 2.3 Egalité Fille Garçon p. 19
- 2.4 Colos apprenantes p. 21

© 3. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR

- 3.1 La santé des élèves p. 27
- 3.2 Sport scolaire Encourager l'activité p. 30
- 3.3 Education artistique et culturelle p. 32



© Xavier Schwebel - MENJ

© 4. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- 4.1 Accorder plus de place aux initiatives locales et à l'innovation p. 37
- 4.2 Les actions sociales pour les personnels p. 38
- 4.3 Mieux former les personnels de l'éducation : l'EAFC p. 40

© 5. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS

- 5.1 L'éducation au développement durable p. 43
- 5.2 Valeurs de la République p. 45
- 5.3 Le Service national universel SNU p. 47
- 5.3 Education aux médias et à l'info p. 50



CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE

LES ÉLÈVES

440 816

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

233 595 élèves du premier degré

207 221 élèves du second degré

dont **127 247** collégiens
et **80 374** lycéens
(dont **22 645** lycéens professionnels)

LES ENSEIGNANTS

32 866

agents de l'éducation nationale
enseignent à des élèves des premier
et second degrés ⁽²⁾

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

2 509

écoles et établissements du second
degré publics et privés sous contrat soit ⁽²⁾ :

2 100 écoles

286 collèges

123 lycées et Erea*

dont **75** lycées qui accueillent
des lycéens professionnels

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté

LES DIPLÔMES ⁽³⁾

86,6 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

91,8 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**

79,2 %

Proportion de bacheliers
dans une génération
(national)

LA TAILLE DES CLASSES ⁽²⁾

Premier degré

22,2 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en **pré-élémentaire**

22,0 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en **élémentaire**

Second degré

25,0 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en **collège** ⁽⁴⁾

19,0 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée

30,3 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations **générales
et technologiques en lycée**

LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN ⁽⁵⁾

6 980

euros par élève
du premier degré

8 730

euros par collégien

11 140

euros par lycéen
général et technologique

12 680

euros par lycéen
professionnel

(1) Public et privé sous contrat, prévisions rentrée 2022.

(2) Public et privé sous contrat, rentrée 2021.

(3) Session 2022, données provisoires.

(4) Hors Segpa.

(5) Année civile 2020, données nationales provisoires.

Les données portent sur la France métropolitaine, les départements et régions d'outre-mer.



1. INSTRUIRE ET FAIRE PROGRESSER





1.1 La voie professionnelle au cœur de l'excellence et de l'égalité

© UN LYCÉE PROFESSIONNEL D'EXCELLENCE POUR ASSURER LA RÉUSSITE DE TOUS

1 Le 13 octobre, à l'institut de France, un établissement de l'académie sera mis en valeur : le LP Jacques Cœur de Bourges. Dans le cadre du chef d'œuvre, les élèves de terminale cuisine ont réalisé un livre de recettes de très grande qualité. Ce chef d'œuvre a obtenu le grand prix du jury de la fondation Colbert-Institut de France.

2 Au sein de l'académie différentes actions vont être mises en œuvre pour promouvoir la voie professionnelle avec pour temps fort, la seconde édition de l'évènement académique « J'ai rdv avec ma voie pro » du 21 novembre au 3 décembre.

- Découverte des LP et formations à destination des professeurs de collège et collégiens. Séances immersives, participation aux activités. Vis ma vie en LP. Découverte des formations BTS.
- Sélections régionales worldskills
- Portes ouvertes
- Expositions
- Témoignages
- Séminaire

3 En partenariat avec les branches professionnelles, les campus, les comités locaux école entreprise, les collectivités... diverses actions vont irriguer l'année et participer à promouvoir cette voie et accompagner chaque jeune dans son projet d'orientation :

- Semaine de l'industrie du 21 au 27 novembre 2022
- Sur la piste des métiers du Transport-Logistique du 7 novembre au 8 décembre 2022
- Place des travaux publics 2023

• Pour la filière hôtellerie restauration, différentes dates :

- **Pepite's day** : Château de Blois 13 octobre 2022 Thématique
- **Rencontres de la restauration et du Tourisme** : Lundi 14 novembre 2022
- **Coupe George Baptiste Nationale et Européenne** : Les 13 et 14 mars 2023
- **Rencontres François Rabelais IECHA** Tours 17 et 18 novembre à Tours

4 Durant l'année des expositions seront organisées mettant en valeur les chefs d'œuvre au sein du rectorat, des DSDEN et autres institutions.

5 En 2023, plusieurs établissements assureront l'accueil du concours général des métiers : cuisine, service en restauration, maintenance des véhicules.

6 Qu'il soit en mixité de publics ou de parcours, l'apprentissage poursuit son développement. En lien avec les services de la DRAFPIC et les corps d'inspection, l'accompagnement des établissements va se poursuivre afin de développer une pédagogie de l'alternance de qualité.

7 La coloration de certaines formations va se poursuivre afin de mieux répondre aux besoins des entreprises. Des conventions sont en cours d'écriture tant dans les domaines de la production que des services.



1.2 La stratégie numérique au service de la réussite

À RETENIR

— Expérimenté depuis 2020 sur 2 départements, le dispositif « Territoires numériques éducatifs » (TNE) s'étend cette année à 10 départements supplémentaires dont celui du Cher.

Il répond à 2 ambitions : l'élévation générale du niveau de formation et une plus grande justice sociale.

Les TNE doivent permettre de répondre aux impératifs de la mise en œuvre de la continuité pédagogique, de réduire la fracture numérique et d'accélérer la transformation et mieux anticiper les enjeux de déploiement du numérique dans les territoires.

Le dispositif TNE déploie, en faveur de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat, des équipements numériques, des ressources pédagogiques et des dispositifs de formation à destination des professeurs et des familles.

Ces mesures sont articulées autour de 3 axes :

- **Enrichir les pratiques pédagogiques et améliorer le résultat des élèves,**
- **Assurer plus de collaborations et renforcer le lien école-famille,**
- **Renforcer la résilience du système éducatif, notamment en cas de crise.**

Cette expérimentation vise à créer les conditions d'un partenariat volontariste entre les collectivités et l'État par la mise en synergie de l'ensemble des acteurs du territoire du Cher. Sa mise en œuvre s'appuiera sur les partenaires de l'éducation nationale et en particulier le réseau Canopé et la Trousse à projets.

© FOCUS SUR LE TERRITOIRE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF (TNE) DU CHER

Le TNE du Cher a été officiellement lancé mercredi 29 juin 2022 à Bourges. Cet ambitieux projet de déploiement du numérique éducatif figure parmi les 12 territoires démonstrateurs nationaux financés par l'État et opéré par la Banque des Territoires dans le cadre de France 2030.

Les TNE offrent l'opportunité de bâtir un système éducatif capable de répondre à deux ambitions indissociables : l'élévation

générale du niveau et une plus grande justice sociale. Ils doivent également permettre d'accélérer la transformation pédagogique et de mieux anticiper les enjeux du déploiement du numérique dans les territoires.

L'ensemble des acteurs de l'écosystème éducatif du Cher ont été invités à s'inscrire dans cette logique de « démonstrateur TNE » afin d'identifier, tester et valider les différentes actions liées au numérique visant à faire du Cher un territoire démonstrateur en actionnant les leviers :

- **pour enrichir les pratiques pédagogiques**

- et améliorer la réussite des élèves
- **pour renforcer** les collaborations et conforter le lien école-famille,
 - **pour assurer** la résilience du système éducatif notamment en cas de crise.

En savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/ted-i-travailler-ensemble-distance-et-en-interaction-326458>

Les premières actions sont déjà engagées : le déploiement de l'ENT PrimOT pour le 1er degré, la robotique dans les classes, les cafés numériques, la formation au numérique dans le cadre de l'école académique de la formation continue.

Différents événements jalonnent les trois années du projet TNE. Le premier, le séminaire « Terre numérique » réunira les 16 et 17 novembre prochains l'ensemble de la communauté éducative du Cher et des acteurs du territoire pour 2 jours de conférences inspirantes, d'ateliers innovants et d'échanges. Suivront les années suivantes d'autres journées-phare pour faire vivre une véritable communauté apprenante.

En savoir plus : <https://www.ac-orleans-tours.fr/territoires-numeriques-educatifs-122842>

TED-I

Le projet Ted-i porté en collaboration avec la DNE concerne les élèves empêchés par des maladies graves et de longue durée. Des robots de téléprésence permettent aux élèves, de l'hôpital, de leur domicile, ou d'un lieu de convalescence, de suivre à distance les cours et activités se déroulant dans la classe. Les robots permettent également les échanges entre l'élève empêché et l'enseignant et les autres élèves de sa classe ainsi que sa participation active aux activités de la classe.

Le projet TED-i vise à atténuer les conséquences de la rupture avec l'environnement scolaire et à réduire l'isolement des élèves empêchés. Les robots permettent à l'élève de garder un lien avec sa classe facilitant ainsi son retour en classe aussi bien sur le plan des apprentissages qu'en matière d'intégration et de socialisation.

Les robots TED-i ont commencé à être déployés auprès des enfants empêchés de l'académie Orléans Tours en début d'année 2022. A compter de la rentrée de septembre, des robots vont être localisés dans les principaux lycées de l'académie afin d'être facilement mobilisables dans l'établissement ou ceux à proximité.



1.3 Les campus des métiers et des qualifications

À RETENIR

Les Campus des métiers en région Centre-Val de Loire

— Le label national « Campus des métiers et des qualifications » permet d'identifier, sur un territoire donné, un réseau d'acteurs multiples qui interviennent en partenariat pour accompagner le développement de filières et de secteurs d'activité spécifiques correspondant à un enjeu économique national ou régional.

— En 2018, une nouvelle génération de Campus a vu le jour : les Campus d'excellence. Ces derniers se distinguent des « Campus des métiers et des qualifications » par des enjeux d'innovation pédagogique, d'attractivité territoriale, de rayonnement des filières stratégiques françaises à l'international, mais également par l'implication de la recherche ou encore de partenariats européens et internationaux propres.

En France, il existe aujourd'hui une centaine de Campus des métiers et des qualifications dans 12 filières d'avenir : aéronautique, énergies, matériaux, chimie et biotechnologies, tourisme...

© LE CAMPUS PATRIMOINE, MÉTIERS D'ART ET TOURISME (PATMAT)

Le Campus d'excellence PatMAT rassemble un réseau d'acteurs du Centre-Val de Loire structuré autour des filières suivantes : métiers d'art, maroquinerie, patrimoines, tourisme, hôtellerie-restauration, alimentation et paysage.

Son objectif est d'apporter une réponse adaptée, concrète et rapide aux mutations des métiers sur le territoire régional.

Le Campus d'excellence PatMAT c'est :

- 9400 élèves, étudiants et apprentis
- 624 formations
- 45000 salariés

Le Campus d'excellence PatMAT s'est fixé 4 missions :

- accroître l'attractivité des formations ;
- apporter une réponse à l'enjeu national de préservation et de renouvellement des savoir-faire ;
- répondre aux besoins des entreprises en matière de compétences ;
- contribuer à l'attractivité territoriale du Centre-Val de Loire.

Quelques actions phares...

- expérimentation de nouveaux parcours de formation ;
- valorisation des métiers par des actions ciblées ;
- soutien aux mobilités internationales des apprenants et des équipes pédagogiques ;
- déploiement de chantiers école et de chantiers d'insertion sur des sites

historiques d'exception, en région et à l'étranger ;

- création d'une plateforme de formation numérique à visée pédagogique ;

En savoir plus :

<https://www.ac-orleans-tours.fr/patrimoine-metiers-d-art-et-tourisme-patmat-122060>

🎯 LE CAMPUS COSMETOPHARMA

Le Campus d'excellence CosmetoPharma associe étroitement l'**Université de Tours**, et vise à **adapter l'offre de formation destinée aux industries cosmétique et pharmaceutique** dans un contexte de mutation industrielle, de plan de relance et de relocalisation de la production.

Il rassemble un réseau d'acteurs du Centre-Val de Loire autour des métiers communs des filières cosmétique et pharmaceutique contribuant au processus de production, des achats à la flexibilité des lignes de production, incluant la maintenance, le contrôle qualité, mais également la logistique amont (fournisseurs de matières premières) et aval (libération des produits finis), ainsi que la recherche et le développement. La gouvernance et le programme d'action de ce campus fédèrent les principaux acteurs de filières sur le territoire du pôle de compétitivité Cosmetic Valley et du cluster POLEPHARMA. Son président est M. David SIMONNET, PDG d'Axyntis.

Lauréat d'un **Programme d'Investissement d'Avenir** (PIA 3), il ambitionne d'accompagner, durant les 7 prochaines années, la montée en compétences des apprenants dans les filières de son périmètre.

En bref, le campus CosmetoPharma c'est :

- 50 formations de niveau Bac-3 à Bac+5 ;
- 57 établissements d'enseignement secondaire ;
- 8 établissements d'enseignement

supérieur ;

- 11 organismes de formation continue et par apprentissage.

🎯 PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions s'articule autour de 4 axes :

- Soutenir l'attractivité des métiers ;
- Adapter l'offre de formation ;
- Garantir les transferts d'innovation ;
- Assurer le rayonnement des savoir-faire du Centre-Val de Loire.

Quelques actions phares...

- Créations de pôles technologiques d'excellence (Industries 4.0 et BioProduction) ;
- Déploiement de projets pédagogiques écolerecherche et école-entreprise ;
- Valorisation des métiers par des actions ciblées ;
- Création d'une plateforme technologique pour la mutualisation d'équipements et de compétences.

En savoir plus : <https://www.ac-orleans-tours.fr/cosmetopharma-122063>



2. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS





2.1 L'école inclusive

À RETENIR

— Offrir un service public de l'école inclusive aux 13 800 élèves en situation de handicap : des moyens qui suivent l'augmentation du nombre d'élèves concernés.

© UNE ÉCOLE ENCORE PLUS INCLUSIVE POUR LES ÉLÈVES PRÉSENTANT DES TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE

Le quatrième plan autisme (2017-2022) s'achève et l'académie d'Orléans-Tours a rempli ses engagements. Pour la rentrée 2022, ce sont les trois derniers dispositifs du plan autisme favorisant la scolarisation en milieu ordinaire des élèves présentant un trouble autistique, ce qui porte le nombre à 18. Il s'agit de deux Unités d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) et d'une unité d'enseignement en école élémentaire (UEEA)

Ces classes sont implantées dans les écoles maternelles et les écoles élémentaires pour favoriser une scolarisation avec leurs camarades. Elles ne réunissent que 7 élèves, sont pilotées par un enseignant spécialisé avec le concours de plusieurs professionnels des établissements médico-sociaux. L'objectif de ces dispositifs est ambitieux. Il s'agit de développer les capacités de communication et l'apprentissage des codes sociaux des élèves en vue de promouvoir une scolarisation dans les écoles de leur commune d'origine.

© ULIS

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) permettent de scolariser des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire.

Ils sont inscrits en compagnie de leurs camarades dans une classe ordinaire. Un enseignant spécialisé les aide en les regroupant ou en les aidant dans leur

classe, en fonction des besoins de chacun. A la prochaine rentrée, l'Académie ouvrira deux ULIS école et 15 ULIS collège ou lycée.

Il y aura ainsi 436 ULIS sur l'ensemble du territoire.

Le Livret de Parcours Inclusif (LPI) progressivement déployé. Le livret de parcours inclusif est une application qui propose des réponses pédagogiques aux besoins éducatifs particuliers des élèves, et ceci, avant la mise en œuvre ou dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Il a été conçu pour tous les professionnels qui accompagnent l'élève dans sa scolarité (professeurs et chefs d'établissement, médecins de l'éducation nationale, professionnels des MDPH, par exemple)

Le livret de parcours inclusif est une application numérique sécurisée accessible, depuis un ordinateur, **qui vise à faciliter :**

- la mise en place rapide et effective des aménagements et adaptations
- la simplification des procédures de renseignement et d'édition des plans et projets par l'équipe pédagogique
- la formalisation de ces différents plans et projets
- la circulation d'information entre l'école et la MDPH via une interface dédiée

Tous les élèves concernés en feront l'objet d'ici le mois de juin 2023.

© LES ROBOTS TED-I

Dans le cadre du programme TED-i (Travailler Ensemble à Distance et en Interaction), le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, met un système de téléprésence robotisé nommé TED-i à disposition des établissements d'enseignement allant de la fin du cycle primaire jusqu'à l'université pour de grands enfants, des jeunes adolescents et adultes gravement malades et pour de longues durées. Ces robots sont mis en œuvre via l'Accompagnement Pédagogique A Domicile à l'Hôpital ou à l'École (APADHE) de chaque département de l'académie lorsqu'ils s'avèrent médicalement adaptés et pertinents.

Ce dispositif de téléprésence mobile est destiné à :

- **favoriser la continuité** des apprentissages
- **maintenir le contact** avec les camarades et les enseignants
- **susciter l'expression** d'une solidarité entre les élèves : en effet, un impact positif sur le climat de la classe est généralement observé

Tous les élèves concernés en feront l'objet d'ici le mois de juin 2023.

© LA CONVENTION « ATOUTS POUR TOUS » : FAVORISER LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

La signature de la convention par Madame la Rectrice, les présidents d'Université et les entreprises poursuit un objectif ambitieux, celui d'accompagner les élèves et étudiants en situation de handicap de manière globale, précoce et concertée en proposant des modalités d'accompagnement adaptées et sans rupture tout au long du cursus de formation vers l'emploi.

Pour ce faire, la plateforme en ligne « Atouts pour tous » permettra de susciter l'inclusion professionnelle dans le milieu ordinaire du travail et d'assurer une collaboration étroite entre enseignement supérieur et entreprises afin que les parcours de formation favorisent une insertion sociale et professionnelle. Une plateforme offrira un outil de suivi des actions d'insertion professionnelle réalisées avec les étudiants dans le cadre de la convention, de mise en relation et de suivi de leur parcours et **ainsi de :**

- **Permettre** de mettre en contact entreprises et étudiants en situation de handicap
- **Favoriser** les stages, l'alternance et l'emploi
- **Favoriser** la mise en place, le suivi et l'historique des actions et contacts étudiants-entreprises
- **Rendre encore plus** acteurs les étudiants dans la mise en œuvre des actions
- **Disposer** d'indicateurs permettant le suivi quantitatif et qualitatif des actions de la convention en vue de leur évaluation.



2.2 Agir pour la mixité sociale

À RETENIR

— Politique de sectorisation, sections internationales

L'académie est engagée dans l'objectif de lutte contre les assignations sociales et territoriales.

Outre le maintien de 16 internats d'excellence, des mesures sont mises en place dans le but de renforcer la mixité sociale des établissements scolaires :

— 7 collèges « favorisés » ont été retenus pour mettre en œuvre un dispositif d'ouverture sociale dont l'objectif est de favoriser l'accueil d'élèves boursiers :

- Hélène Boucher à Chartres (28)
- Emile Zola à Châteaudun (28)
- Jules Romain à Saint-Avertin (37)
- Albert Camus à Montbazou (37)
- La Bechellerie à Saint Cyr sur Loire (37)
- Pierre de Coubertin à Saint-Jean-de-Braye (45).

— 2 collèges « défavorisés » expérimenteront un dispositif d'ouverture

- Anatole France à Châteaudun
- Vallée Violette à Dreux

© DÉDOUBLEMENTS

A cette rentrée, la priorité donnée à l'école primaire est confirmée.

Ainsi, la quasi-totalité des classes de CP et CE1 seront dédoublées en éducation prioritaire ainsi qu'une majorité des classes de grande section de maternelle.

Par ailleurs, les classes de GS, CP et CE1 seront plafonnées à 24 sur toute l'académie.

Les taux d'encadrement continueront donc à s'améliorer : le nombre de postes pour 100 élèves (P/E) est prévu à hauteur de 5,9 contre 5,8 à la rentrée 2021 et 5,22 à la rentrée 2015.

Les internats d'excellence :

Un internat d'excellence est un collège ou un lycée dans lequel vivent les élèves et les adultes qui les encadrent, tout au long de la semaine. Dans les internats

d'excellence, toutes les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir.

En plus des cours, les internes bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé : révision des cours, accompagnement du travail personnel. Des activités sportives et culturelles, à vivre collectivement, leur sont également proposées.

L'internat d'excellence, pour qui ?

L'internat d'excellence s'adresse à tous les collégiens et lycéens motivés qui souhaitent changer de cadre de vie pour réussir leurs études, construire leur projet professionnel, développer leur sens de la vie en communauté et des responsabilités. Ces internats peuvent également répondre à des difficultés particulières rencontrées par des élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement

favorable pour réussir leurs études. Ces difficultés peuvent être d'ordre sociales, économiques ou familiales

Tous les élèves peuvent candidater pour intégrer un internat d'excellence : grâce à la variété des formations qui sont proposées, ils peuvent choisir celle qui l'intéresse même si elles sont situées loin de leur domicile.

Cinq bonnes raisons d'intégrer un internat d'excellence

- **Un environnement agréable et convivial.**
- **Une aventure humaine, amicale, collective.**
- **Un cadre idéal pour travailler.**
- **De nombreuses activités proposées.**
- **Un lieu pour préparer son avenir.**

Les aides pour financer la scolarité en internat

Les familles dont les enfants boursiers suivent une scolarité en internat (au collège ou au lycée) peuvent recevoir la prime à l'internat. Elle est attribuée trimestriellement de façon automatique, en déduction des frais de pension. La prime à l'internat est cumulable avec d'autres aides.

En savoir plus sur les conditions d'attribution de la prime à l'internat :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1886>

🕒 L'INTERNAT D'EXCELLENCE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'internat d'excellence s'adresse à tous les collégiens et lycéens motivés qui souhaitent changer de cadre de vie pour réussir leurs études, construire leur projet professionnel, développer leur sens de la vie en communauté et des responsabilités.

Ces internats peuvent également répondre à des difficultés particulières rencontrées par des élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Ces difficultés peuvent être d'ordre sociales, économiques ou familiales

• **Tous les élèves peuvent candidater pour intégrer un internat d'excellence :** grâce à la variété des formations qui sont proposées, ils peuvent choisir celle qui l'intéresse même si elles sont situées loin de leur domicile.

🕒 CINQ BONNES RAISONS D'INTÉGRER UN INTERNAT D'EXCELLENCE

- Un environnement agréable et convivial.
- Une aventure humaine, amicale,

collective.

- Un cadre idéal pour travailler.
- De nombreuses activités proposées.
- Un lieu pour préparer son avenir.

🕒 LES AIDES POUR FINANCER LA SCOLARITÉ EN INTERNAT

Les familles dont les enfants boursiers suivent une scolarité en internat (au collège ou au lycée) peuvent recevoir la prime à l'internat. Elle est attribuée trimestriellement de façon automatique, en déduction des frais de pension. La prime à l'internat est cumulable avec d'autres aides.

En savoir plus sur les conditions d'attribution de la prime à l'internat :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1886>



2.3 Egalité Filles Garçon

© MISE EN ŒUVRE DE LA LABELLISATION EGALITE FILLES GARÇONS DES ETABLISSEMENTS DU 2ND DEGRE

L'idée d'une labellisation a émergé dans un rapport remis au ministre de l'Éducation nationale en juillet 2021 portant sur les conditions à mettre en œuvre pour favoriser des parcours scolaires libérés des stéréotypes de genre. L'enjeu est de permettre aux filles et aux garçons de construire leur trajectoire, de choisir leur orientation scolaire en dehors de ces influences.

<https://www.education.gouv.fr/faire-de-l-egalite-filles-garcons-une-nouvelle-etape-dans-la-mise-en-oeuvre-du-lycee-du-xxie-siecle-325526>

« S'il souligne la permanence de représentations genrées des métiers, ce constat met aussi en évidence une ambition scolaire inégale, et inégalement soutenue. Les déterminants sont nombreux et présents partout, visibles ou non, souvent bien antérieurs aux choix d'orientation : dans la configuration et l'appropriation de l'espace scolaire (toilettes, cour de récréation, etc.), dans les relations entre élèves, dans les interactions avec les enseignants, dans la trop faible place faite aux femmes dans les programmes, dans les représentations genrées des disciplines, des formations et des métiers portées consciemment ou non par les enseignants, les personnels, les parents... et inévitablement par les élèves. »

Cette labellisation initiée par le Ministère de l'Éducation nationale et confiée aux chargés de mission de chaque région académique permettra de renforcer les préoccupations des équipes d'établissement sur ces sujets.

Concrètement un appel à candidature sera lancé en septembre 2022 en même temps que la campagne de nomination des référentes et référents en établissement.

Trois niveaux de labellisation sont possibles. Les critères de labellisation sont à retrouver sur le site académique ainsi que le dossier à constituer.

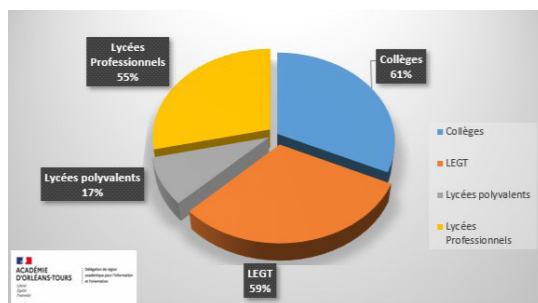
© CAMPAGNE ANNUELLE DE NOMINATION DES REFERENTES ET REFERENTS EGALITE FILLES GARÇONS

Qui sont les référentes et référents en établissement et qu'attend-t-on d'elles et d'eux ?

- **Ils/elles assurent un rôle de conseil** afin de porter les valeurs de l'Égalité dans les différentes instances internes à l'établissement. Ils/elles ne travaillent pas seuls mais en transversalité avec d'autres référents (harcèlement, laïcité, décrochage scolaire, climat scolaire ...).
- **Ils/elles impulsent des actions visant** à promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons à l'occasion notamment des journées de mobilisation en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (25 novembre, 8 mars...) et d'opérations thématiques (semaines de l'orientation, journée de lutte contre le harcèlement, journée de la laïcité, semaine de l'égalité filles garçons, journée de lutte contre les discriminations LGBTQ+ le 17 mai).

Ils/elles sensibilisent la communauté éducative aux problématiques de mixité des filières de formation et des métiers, à la lutte contre les stéréotypes, à la lutte contre les discriminations liées au sexe ou à l'orientation sexuelle, à la lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement, à la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Ils/elles soutiennent les initiatives visant l'égalité et sensibilisent la communauté éducative aux actions déjà mises en œuvre. Ils/elles **font connaître les actions** mises en œuvre dans l'établissement et visent à leur valorisation.



🎯 LANCEMENT DU 10E PRIX LIBERTE EGALITE MIXITE (PLEM)

UN PRIX ANIME PAR LA MISSION EGALITE FILLES GARÇONS ET LA DRDFE (Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité)

Le prix « Liberté égalité mixité » (PLEM) est un outil pour faire vivre l'égalité dans les établissements. C'est une action phare de [la convention de région académique égalité filles garçons femmes hommes au sein du système éducatif 2022 – 2024](#) dont les établissements doivent se saisir.

Pour la 10e année, la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité et la mission égalité filles garçons valoriseront des projets d'établissement ayant pour but de sensibiliser, former les jeunes et les acteurs éducatifs aux thématiques de l'égalité et de la mixité.

Un prix de 2 000 euros récompense dix établissements sélectionnés parmi les établissements candidats (collèges, LEGT, LP, CFA, établissements d'enseignement agricole).

Pour participer les établissements doivent remplir le dossier téléchargeable courant septembre sur le site de l'académie d'Orléans -Tours et le renvoyer mi-décembre par mail à la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité : drdfe@centre-val-de-loire.gouv.fr

Les référents et référentes ne sont pas experts de tous les sujets qui ont trait à l'égalité. Ce sont des « passeurs », « passeuses », qui diffusent auprès des membres de la communauté éducative les informations et ressources qu'ils/elles détiennent suite aux formations suivies ou en compulsant les ressources reçues de la chargée de mission académique ou de la référente, du référent départemental.

Chaque année une journée de formation est proposée après les vacances d'automne aux nouvelles et nouveaux référents par l'équipe de formation académique, ainsi qu'une rencontre qui est organisée au plan départemental.

Répartition selon le sexe des référentes et référents égalité filles garçons pour l'année 2021 2022 dans la région académique Centre-Val de Loire

Représentation sexuée

- Femmes **85%**
- Hommes **16%**

Pourcentage d'établissements du 2nd degré ayant au moins un référent, une référente Données 2021 2022



2.4 Colos apprenantes

À RETENIR

- Un dispositif reconduit pour la 3e année consécutive
- **Un soutien financier** pour des séjours à forte qualité éducative certifié par un label
- **Un dispositif** pour les 3 à 17 ans pour leur donner accès à ces séjours à coût modique
- **Une forte qualité éducative** pour remobiliser les jeunes en situation de décrochage ou en difficulté scolaire dans le contexte de crise sanitaire

Les « Colos apprenantes » sont des Accueils collectifs de mineurs (ACM) au sens du code de l'action sociale et des familles (CASF) disposant d'un label délivré par l'IA-DASEN. Le dispositif s'appuie sur le cadre réglementaire et pédagogique des séjours de vacances, des séjours spécifiques sportifs et des chantiers de jeunes bénévoles, des activités accessoires à un accueil de loisirs (à condition que leur durée soit de 4 nuits), déclarés préalablement auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) dans les conditions définies par le CASF.

Les « Colos apprenantes » se déroulent pendant les vacances scolaires (vacances de printemps, d'été). Les séjours devront durer au moins 4 nuits / 5 jours et se dérouler en France.

Les « Colos apprenantes » accueillent les enfants et les jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, en priorité ceux domiciliés en quartiers politique de la ville mais également en zone de revitalisation rurale. Elles concernent également les enfants en situation de handicap, les enfants en situation de décrochage scolaire, ainsi que les enfants placés auprès de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Le dispositif s'adresse également aux publics dont le quotient familial de la Caisse d'allocation familiale (CAF) est compris entre 0 et 1200.

Les « Colos apprenantes » labellisées ont pour objectif

- le renforcement des apprentissages, de la culture, du sport et du développement durable,
- tout en favorisant la découverte du territoire et la vie en collectivité

Une priorité est donc donnée

- à la remobilisation et au renforcement des compétences
- aux connaissances des enfants et des jeunes en vue de préparer la rentrée scolaire

Les conditions d'attribution des labels reposent sur les objectifs pédagogiques suivants :

- **Développer les attitudes nécessaires aux apprentissages** : la curiosité, l'écoute, la ré-flexion progressive avec des questionnements oraux ou écrits, la mise en œuvre et la confrontation aux points de vue des autres ;
- **Travailler** les compétences fondamentales à la réussite ;
- **Compréhension de textes lus** par les enfants ou adolescents ou qui leur ont été lus ;

Expression de leurs pensées à l'oral et à l'écrit dans une langue correcte et claire

Une initiative du Loiret : Une consultation dédiée aux troubles anxieux des élèves

1. Une contractualisation avec les collectivités territoriales pour cibler les jeunes

La place des collectivités territoriales est centrale dans ce dispositif : en amont de l'organisation afin de cibler le public prioritaire et dans l'organisation des séjours labellisés « Colo apprenantes » soit directement soit en lien avec un partenaire. Des crédits de l'Etat leur sont alloués afin de faciliter le départ des mineurs en « Colos apprenantes ». Les associations, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les établissements publics peuvent également déposer un dossier.

Les porteurs de projets prennent en charge le coût du séjour pour les mineurs concernés et se verront attribués un financement à posteriori et sur présentation des documents attestant du nombre de départs effectifs.

- **La prise en charge par l'Etat** maximum est de 400€ par jeune et par semaine, soit 80 % du coût moyen d'un séjour. Le solde est à la charge de la collectivité ou de l'organisme retenu.
- **Lorsque les collectivités ne sont pas engagées dans le dispositif**, des associations en particulier de l'éducation populaire ou de l'action sociale sélectionnées par les SDJES peuvent bénéficier d'une prise à charge à hauteur de 100%.

2. Une dotation en baisse

La région Centre-Val de Loire est dotée de 914 076€ en 2022, contre 1 025 815€ en 2021. En 2021, 1 948 jeunes ont bénéficié de l'aide.

Un appel à projet a été lancé dans chacun des départements. Les dossiers sont en cours d'instruction dans les SDJES.

3. Illustration sur le Loiret

- **Séjour Théâtre Charbon à Combroux** organisé par la Ligue de l'enseignement 32 jeunes (de 11 à 15 ans) de Pithiviers, Sully sur Loire et Gien - du 1er au 5 août 2022

Ce séjour se déroule au camping de

l'étang de la Vallée à Combroux. Les enfants vont effectuer un séjour sous tente. Le séjour mêle à la fois les pratiques artistiques et les activités de plein air. La compagnie orléanaise « Théâtre Charbon » interviendra tout au long de la semaine. Les 3 artistes de la Cie proposeront des séances de pratique artistiques : 4 ateliers de 2h30. Il s'agira de se poser la question : du corps, du rythme, de la parole portée, de l'émotion, comment raconter une histoire.

Les jeunes assisteront au montage du spectacle « Vaincre à Rome » : installation, réglages techniques, son et lumières, raccords... Ils visionneront la représentation et auront un échange privilégié avec l'équipe artistique qui sera présente sur site la semaine.

Le spectacle est une fiction (adaptée du livre de Sylvain Coher) autour du mythe de Abebe Bikila, marathonien éthiopien, premier champion africain noir des jeux olympiques, vainqueur du marathon de 1960 à Rome en courant pieds nus, 20 ans après l'occupation italienne de l'Éthiopie sous Mussolini.

Les vecteurs proposés pour raconter l'histoire d'Abebe Bikila : la Danse, la Musique, le Théâtre s'articulent pour proposer une lecture sensorielle de cette course mythique de 1960.

Le travail avec les jeunes s'organisera sur cette thématique : Comment transmettre une émotion aux spectateurs quel que soit l'outil ou le vecteur proposé. ?

Des veillées seront en place également avec la troupe et l'équipe d'animation. D'autres activités seront proposées de type activités de plein air permettant de découvrir les disciplines olympiques (Athlétisme, escrime, rugby...).

- **STAGE MUSICAL 6-8 ans organisé par l'association la musique de Léonie au Lycée GAUDIER-BRZESKA:**

36 enfants de 6 à 8 ans - Du 09/07/22 au 15/07/22

Des modules de renforcement scolaire seront mis en place par des intervenants musicaux et animateurs, sous la forme de la réalisation concrète d'un projet interdisciplinaire à dominante musicale : la réalisation d'une représentation en fin de stage.

L'étude et la manipulation de la langue sera mise au centre de tous les apprentissages.

Toutes ces activités se dérouleront dans des salles dédiées, ou en extérieur. important (5 à 6 heures par jour).

Leur mise en œuvre se fera naturellement, dans le cadre de la réalisation concrète d'un projet musical commun, de façon ludique et à travers d'une grande variété de propositions en termes de contenus. La direction du stage est assurée par Anatole Guérin, professeur agrégé de mathématiques, qui s'assure de la cohérence de la ligne pédagogique et des apprentissages, et de leur mise en œuvre.

Exemple de module de soutien

•**Lecture, compréhension, langue orale et langue écrite :**

- Séances de lecture à voix haute d'un corpus d'albums de jeunesse autour du thème de

l'œuvre travaillée.

- Mise à disposition des albums aux enfants

- Ateliers « théâtre » (création de saynètes pour créer la fin de récits, séances d'improvisation

avec contraintes...)

- réalisation du livret de l'œuvre (écriture des textes de l'œuvre chantée par les enfants-

réalisation collective)

•**Maths et magie :**

Anatole Guérin (agrégé de mathématiques...et magicien) proposera d'amener les enfants à réfléchir à des problèmes mathématiques à travers la réalisation de tours de magie. Donner du sens aux apprentissages mathématiques... en s'amusant. Observer, agir, manipuler... amènera les enfants à l'acquisition d'une représentation abstraite (concept).

•**Pratique sportive :**

Chaque jour, les enfants bénéficieront d'une pratique sportive (à travers des jeux, des

promenades...), au moins 1 heure par jour.

Celle-ci sera également liée à la pratique du chant (appréhension du corps, échauffements, respiration)





3. FAIRE GRANDIR ET S'ÉPANOUIR





3.1 La santé des élèves

À RETENIR

— L'Académie Orléans Tours renforce sa politique en faveur de la santé mentale des élèves

Circulaire rentrée 2022 : « La santé psychique des élèves constitue une priorité nationale : il en va de leur santé et la construction de soi de chacun d'eux à long terme. »

— Après deux ans de pandémie de COVID-19, la santé mentale de toute la population et particulièrement de celle des enfants et des adolescents est un sujet de préoccupation. Les dernières données épidémiologiques dédiées à la Santé mentale confirment le niveau élevé des indicateurs de souffrance psychique chez les 11-17 ans comparables voire supérieurs à ceux observés début 2021.

Les données épidémiologiques menées dans le prolongement de la crise sanitaire en 2021 et 2022, témoignent de son impact sur la santé mentale des enfants et des adolescents, notamment à travers l'augmentation des situations de décrochage scolaire, troubles anxieux, troubles de l'humeur, troubles de l'adaptation, troubles alimentaires ou de sommeil.

Dans cette perspective et tenant compte de la vulnérabilité particulière de la population des enfants et des adolescents, la santé mentale des élèves constitue pour l'Académie Orléans-Tours un axe prioritaire de l'année scolaire 2022-2023.

— Il revient à l'ensemble de la communauté éducative de veiller à créer un cadre d'apprentissage serein, bienveillant, à l'écoute des besoins des élèves et de nature à renforcer leur confiance en eux-mêmes.

— Une attention toute particulière sera portée au repérage et au suivi des élèves qui montrent des signes de grande fragilité psychologique.

© PERSPECTIVES DE LA RENTRÉE 2022-2023

Une attention accrue à la santé mentale des élèves

Dès l'année scolaire 2021-2022, l'Académie Orléans Tours a mis en place des dispositifs susceptibles de répondre aux besoins des élèves et des équipes éducatives, vis-à-vis de la santé mentale des élèves. Ces actions seront maintenues et renforcées au cours de l'année scolaire 2022-2023.

• Des services médico sociaux entièrement mobilisés

L'ensemble des personnels médicosociaux, assistants sociaux, infirmiers scolaires

, médecins et psychologues ont assuré un nombre conséquent d'entretiens et de consultations pour faire suite aux demandes croissantes des équipes éducatives et des familles pour des situations d'élèves en détresse sociale, décrochage scolaire, ou souffrance psychique.

Une initiative du Loiret : Une consultation dédiée aux troubles anxieux des élèves

Consultation médicale initiée à titre expérimental en 2020 par le médecin conseiller de la Rectrice pour les élèves du Loiret, présentant des signes évocateurs de troubles anxieux liés à la scolarité, en complémentarité des actions des médecins de la DSDEN du Loiret.

Ce dispositif propose, à la demande des familles et des équipes d'établissement une première consultation d'évaluation diagnostique, de réflexion sur la nécessité d'aménagements pédagogiques (PAI, APADHE, CNED.) et d'orientation vers les services de soins extérieurs (services spécialisés hospitaliers, professionnels de santé libéraux, maison des adolescents...)

Considérant l'urgence à évaluer les situations de refus scolaire anxieux, ou de signes dépressifs, la consultation est réalisée dans un délai rapproché. 80 élèves ont bénéficié de consultations au cours de l'année 2021-2022 pour des difficultés psychologiques dont refus scolaires anxieux, troubles anxiodépressifs, anxiété généralisée, troubles alimentaires, troubles de l'adaptation.

Le projet élaboré avec l'élève et sa famille, en cohérence avec le projet de soins spécialisés est mis en œuvre avec l'appui de l'équipe de l'établissement, médecins et infirmières scolaires, équipes éducatives d'établissement, assistantes sociales scolaires et psychologues Education nationale.

- **Des psychologues de l'Education nationale** engagés sur la santé mentale
- **Une communauté éducative** impliquée dans la prévention

Favoriser un cadre d'apprentissage serein, bienveillant, à l'écoute des besoins des élèves et de nature à leur donner confiance en eux-mêmes

- Mettre en place les projets du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) favorisant un climat scolaire serein, dans la ligne de **l'Ecole promotrice de santé**
- Renforcer la mise en œuvre des programmes probants en direction des élèves pour les aider à développer leurs **compétences psychosociales**
- Proposer **un programme de prévention dédié à la santé mentale des élèves du 1^{er} degré**

Décliner les axes de travail de la délégation académique prévention et repérage des violences sexuelle intrafamiliales, pluri catégorielle,

constituée en Octobre 2021, suivant le plan d'action gouvernemental de lutte, avec les objectifs suivants ;

- **Sensibiliser l'ensemble** de la communauté éducative à l'accueil de la parole de l'enfant, au repérage et au signalement des élèves victimes avec la participation d'experts sur le plan juridique, médico-légal et psychologique.
- **Contribuer, dans le cadre des séances de sensibilisation**, en direction des élèves, à la protection de l'enfance et l'apprentissage du vivre ensemble en lien avec les programmes d'enseignement

Le constat est établi que les violences intra familiales, sexuelles ou non, mettent en péril au sein d'un espace qui devrait protéger, l'intégrité, la santé, la sécurité, l'éducation et le développement de l'enfant.

DES ENQUETES EN COURS

sur la santé psychique des enfants et des adolescents d'autant plus nécessaires en période de

+post-crise sanitaire, afin d'orienter les politiques publiques dans les choix des stratégies et actions de prévention et de prise en charge

- **Enabee : une étude sur le bien-être des enfants**

L'Académie Orléans Tours a participé à l'enquête initiée par Santé publique France visant à décrire le bien-être des enfants de 3 à 11 ans, leurs éventuelles difficultés émotionnelles et d'apprentissage, les facteurs associés, ainsi que le recours aux soins.

Cette étude concerne des écoles tirées au sort, de la petite section de maternelle au CM2 ainsi que leurs familles et leurs enseignants. Les résultats permettront de fournir des données nationales populationnelles sur le bien-être et la santé des enfants.

- **EnClass : une observation de la santé et des comportements adolescents**

Le projet coordonné par l'Ecole des hautes études en santé publique et l'observatoire français des drogues et des tendances addictives, avec le soutien du Ministère de l'Education nationale, prévoit d'enquêter auprès d'un échantillon d'élèves du secondaire (6e - terminale). En mars 2022 a débuté au niveau national la deuxième EnCLASS auprès de :

- **375 établissements** publics et privés du secondaire (**200 collèges**, **135 lycées**) ;
- **40 écoles primaires** publiques et privées;

Fiche santé mentale et bien-être EnClass 2018 : <https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2021/06/8-Fiche-EnCLASS-2018->

[sante-mentale.pdf](#)

Des dispositifs nationaux dédiés à santé mentale

Aide à distance pour faciliter l'accès aux ressources et aux coordonnées des professionnels de santé

Fil Santé Jeunes, service anonyme et gratuit à destination des jeunes de 12 à 25 ans :

- **Ligne d'écoute**, 0 800 235 236, accessible 7 jours sur 7 de 9h à 23h
- **Site internet** (information, forum, tchat, une orientation vers des structures d'aide) <https://www.filsantejeunes.com>
- **Services sont dispensés par des professionnels** (psychologues, éducateurs, conseillers familiaux, médecins).

Psycom :

<https://www.psycom.org/>

Ses missions :

- Promouvoir une vision globale de la santé mentale à destination de publics variés.
- Proposer une information fiable, accessible et indépendante sur la santé mentale, les troubles psychiques, les soins, les traitements, l'accompagnement social, les droits, etc.
- Décrypter la stigmatisation liée aux problèmes de santé mentale, et développer des outils pour agir contre les discriminations des personnes vivant avec des troubles psychiques.

MonPsy :

<https://monpsy.sante.gouv.fr/>

parler, c'est déjà se soigner :

- Accès à un accompagnement psychologique pour tous (dès 3 ans) sur orientation d'un médecin, jusqu'à 8 séances remboursées chez un psychologue partenaire

Vidéo sur la plateforme nationale PodEduc :

Sandrine DEVOUCOUX
Service social en faveur des élèves

Dr Sylvie ANGEL
Promotion de la santé en faveur des élèves

Isabelle MEYER





À RETENIR

— Sections Sportives Scolaires, Sections d'Excellence Sportives et Sportifs de Haut rentrée 2022

— Des sections sportives scolaires qui s'adressent aux élèves qui souhaitent faire plus de sport

117 sections (dont 11 dans l'enseignement privé) réparties dans 86 établissements (16 Lycées Généraux et Technologiques, 5 Lycées Professionnels et 64 collèges). Ce dispositif concerne 2250 élèves

— Sections d'Excellences Sportives 30 sections réparties dans 17 établissements (7 collèges, 10 Lycées Généraux et Technologiques). Ce dispositif concerne environ 600 élèves.

Structures accueillant des Sportifs de haut Niveau s'adressent aux élèves qui sont dans l'accès au haut niveau. Ces dispositifs concernent environ 350 élèves

36 structures réparties dans 22 établissements (12 Lycées généraux et technologiques, 2 Lycées Professionnels et 8 Collèges)

Pour plus d'informations

https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/eps/actions_et_dispositifs_sportifs/dispositifs_sportifs/

© GÉNÉRATION 2024

Ce label a été créé pour les écoles, les établissements scolaires et universitaires. Il fait suite à la nomination de Paris comme ville hôte des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024.

Au niveau académique, les établissements peuvent être labellisés à différents niveaux (or, argent, bronze) selon l'engagement proposé.

La campagne de labellisation se réalise via le site « démarche simplifiée ».

Les informations sur le dispositif sont téléchargeables sur le site académique EPS. Il est intéressant d'appréhender ce dispositif dans la dynamique qu'il permet d'avoir avec les collectivités et clubs locaux. Il faut aussi appréhender ce dispositif comme un moyen de travailler les liaisons inter degré.

Plus d'informations

https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/eps/actions_et_dispositifs_sportifs/generation_2024/

© COUPONS GÉNÉRATION 2024

Les coupons générations 2024 s'inscrivent dans le cadre de dispositif « une école un club » et visent à permettre un rapprochement entre les écoles labellisées et le milieu sportif.

Les coupons, d'une valeur de 300€ permettent de développer la co-intervention ponctuelle dans le cadre de leçons d'EPS ou d'ouverture. Un dossier de demande se réalise via France connect en s'appuyant sur le cadre académique. L'objectif est d'amener les élèves à avoir 30' d'activité physique quotidienne en complément à l'enseignement de l'EPS

dans une optique de santé et de bien-être. Ce dispositif est piloté au niveau académique avec un déploiement départemental. Le dispositif est mis en œuvre dans les écoles élémentaires et s'appuie sur une logique partenariale entre le monde de l'éducation et le milieu extra-scolaire.

© CLASSES COUBERTIN-MILLIAT

Ces classes académiques ont été créées « pour constituer des groupes de jeunes ambassadeurs des JOP de Paris 2024 ». Ils seront formés aux valeurs de l'olympisme et à la connaissance de l'institution olympique. Ces classes interviennent en complément du label 2024.

Le chiffre 23 élèves sont inscrits dans la classe Coubertin-Milliat dans l'académie.

Plus d'informations

https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/eps/actions_et_dispositifs_sportifs/generation_2024/



3.3 Education artistique et culturelle

À RETENIR

- L'éducation artistique et culturelle au service du plein épanouissement et de la réussite de tous les élèves
- L'éducation artistique et culturelle s'inscrit dans une politique interministérielle et académique affirmant des priorités communes de lutte contre les inégalités sociales et territoriales et de développement des rencontres et pratiques artistiques. Elle participe à la formation intellectuelle et sensible des élèves et à leur plein épanouissement, contribuant ainsi à leur bien-être dans une école du partage et de la tolérance.
- Le parcours d'éducation artistique et culturelle construit au sein des établissements s'inscrit également dans une démarche de consolidation du 100% EAC territorial. Il est fondé sur la complémentarité entre les enseignements et les actions éducatives en direction de l'enfant sur les temps scolaire et périscolaire ; il s'appuie sur des conventions de partenariat à l'échelle locale, départementale ou académique permettant de soutenir et développer des projets favorisant les pratiques artistiques et les rencontres culturelles.

🕒 EN 2022-2023 CE SERONT, ENTRE AUTRES ACTIONS

- **le maintien du Pass Culture** dès la classe de 4ème qui facilite l'accès des classes aux ressources culturelles et encourage les pratiques individuelles dès l'âge de 15 ans ;
- **la continuité du dispositif national** « Jeunes en librairie » favorisant la promotion de la lecture et la sensibilisation des jeunes au rôle des maillons de la chaîne du livre, notamment des librairies ;
- **la mise en œuvre du dispositif régional** « Des livres et des voix » fondé sur la sensibilisation à la création littéraire contemporaine, par des actions autour de la lecture à voix haute avec des comédiens et la rencontre d'auteurs, à l'initiative de l'agence CICLIC ;
- **le renforcement de la participation** à la valorisation nationale de la lecture à voix haute avec le jeu des « petits champions de la lecture » et « Si on lisait à voix haute ? » ;
- **le renforcement du partenariat engagé avec le CNL** en faveur de la découverte du patrimoine et de la création littéraires ;
- **l'installation expérimentale** de troupes de théâtre en établissement ;
- **la promotion de la culture scientifique et technique** et l'éveil à la curiosité intellectuelle grâce aux « rencontres Jeunes chercheurs » et au « prix académique de l'esprit critique » ;
- **49 ateliers artistiques** qui fonctionneront, validés et soutenus en partenariat avec la Drac Centre-Val de Loire, et 21 ateliers de culture scientifique et technique suivis en partenariat avec Centre Sciences dans le second degré ;
- **la mise en place de résidences** d'artistes en milieu rural ou dans les quartiers Politique de la ville ;
- **le renforcement des actions** en direction du premier degré et des établissements ruraux grâce à des moyens spécifiques

dédiés au soutien d'interventions artistiques;

- **le développement des conventions** départementales et locales de partenariat avec les bibliothèques et médiathèques;

- **des projets de classes articulés** autour d'une pratique artistique et culturelle prenant en compte les spécificités territoriales avec la reconduction des dispositifs ACTe 28, 36 et 45 ;

- **l'accompagnement et le développement** de projets autour de la lecture, priorité nationale et académique, des pratiques musicales ou chorales et de la valorisation du patrimoine local notamment dans le cadre du dispositif : « Une école, un chantier, des métiers » ancré dans tous les départements;





4. RECONNAÎTRE ET REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE





4.1 Accorder plus de place aux initiatives locales et à l'innovation (CARDIE)

À RETENIR

— L'École est en évolution permanente pour s'adapter aux besoins des élèves, aux demandes de la société, aux connaissances nouvelles dans les disciplines et pour répondre toujours mieux à sa mission de transmission effective de savoirs et de valeurs. Cette évolution ne s'effectuera qu'avec efficacité qu'en s'appuyant sur les acquis de la recherche scientifique et aussi sur le retour d'expérience des équipes pédagogiques et leur évaluation.

— La démarche d'innovation et d'expérimentation est au coeur des évolutions de l'École. La CARDIE dans ce contexte, propose précisément un accompagnement à la fois rigoureux et dynamique des projets qui portent tous cette idée que « l'innovation ne devrait pas être conçue comme un concept, mais bel et bien comme un outil au service des élèves »

Ainsi la CARDIE contribue au développement professionnel des personnels en accompagnant avec bienveillance le partage horizontal des compétences entre pairs; elle facilite le travail inter catégoriel et inter professionnel en créant des collectifs professionnels et favorise les mutualisations pertinentes et le développement de réseaux professionnels.

🕒 IMPULSION DES PROJETS INNOVANTS DANS L'ACADÉMIE :

La CARDIE impulse des projets en lien avec les axes de la journée nationale de l'innovation et les ambitions du projet académique, notamment par l'organisation d'événements :

- **La Journée académique de l'innovation** – mercredi 25 mai 2022 – INSPE Bourgogne Orléans
- **La journée de développement** à l'échelle académique des neurosciences en partenariat avec un spécialiste des sciences cognitives de l'apprentissage : Jean-Luc Berthier le 23/03/22 au MOBE à Orléans

Quelques chiffres sur la journée académique de l'innovation:

- 149 Stagiaires de toute l'académie
- 14 intervenants lors des ateliers
- 1 conférencier G. BORST Professeur de psychologie du développement et de neurosciences cognitives de l'éducation (Université de Paris)

🕒 LES ATELIERS

- **Atelier 1** - Art thérapie au service de l'inclusion et de la persévérance, Karen Toutain et Julie Jeannin.
- **Atelier 2** - Du yoga pour apprendre le français aux élèves allophones, Stéphanie Druésne.
- **Atelier 3** - Neuropédagogie à l'école primaire, Pauline Campos.
- **Atelier 4** - Bien-être, Angélique Barthélémy, Claudie Pires et Laura Leclercq.
- **Atelier 5** - Cogni'classe au lycée, Marie Christofeul et Sophie Duval.
- **Atelier 6** - Jardin pédagogique, Aude Vannier et Marion Carry.
- **Atelier 7** - Travailler par domaines d'apprentissage à l'école, Ludivine Raymond.
- **Atelier 8** - Pédagogies coopératives (2nd degré), Anthony Van-de-Kerkhove.
- **Atelier 9** - Pédagogies coopératives (1er degré), Jennifer Venaille.

Fort de cette réussite, la journée académique sera reconduite en 2022-23



4.2 Les actions sociales (PARH)

À RETENIR

— Le Pôle d'Appui aux Ressources Humaines (PARH) prend en charge l'action sociale et l'accompagnement des personnels.

Ses missions s'articulent autour de :

L'action sociale

Les prestations sociales dont l'initiative est académique sont destinées :

- **aux familles** : aides aux séjours (avec ou sans hébergement), aide aux études, aides aux activités sportives et culturelles des enfants.
- **aux agents** : aide au permis de conduire, aide juridique forfaitaire, aide à la naissance ou à l'adoption, aide au logement.
- **aux parents d'enfants ou de jeunes adultes handicapés.**

Une aide financière peut également être accordée afin de soutenir un agent qui connaît une situation ponctuelle difficile liée à des événements imprévus.

- **La communication autour du logement**
- **Le forfait mobilités durables**
- **Le capital décès**
- **En savoir plus ([lien vers la page de l'action sociale à ajouter](#))**

L'accompagnement des personnels rencontrant des difficultés liées à un handicap ou à des difficultés de santé

La responsable du pôle d'appui aux ressources humaines, Alexandra Nallet est également la correspondante handicap académique. A ce titre, elle met en place différentes actions d'information, de sensibilisation, de formation et de communication sont menées à destination des personnels de l'académie.

L'accompagnement des personnels prend différentes formes :

- aménagements de poste
- gestion de dispositifs spécifiques comme les postes adaptés
- recrutement de bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- mise en œuvre d'actions ciblées en lien avec le handicap

En savoir plus ([lien vers la page handicap à ajouter](#))

📍 ACTUALITÉ DU PÔLE D'APPUI AUX RESSOURCES HUMAINES

L'académie organise chaque année l'accueil des nouveaux arrivants dans l'éducation nationale et dans l'académie. Ce temps fort de la rentrée se tiendra le mercredi 21 septembre 2022 au palais des congrès de Tours. Cette journée mettra en avant les valeurs du collectif et permettra des échanges avec les partenaires et les services.

📍 LES CONTACTS

Alexandra Nallet, cheffe du PARH et correspondante handicap académique
02 38 79 38 68
alexandra.nallet@ac-orleans-tours.fr
Sophie Collonnier
Cheffe de bureau de l'action sociale
02 38 79 39 49
action.sociale@ac-orleans-tours.fr
Virginie Lizot
Responsable des aménagements de poste
02 38 79 38 19
virginie.lizot@ac-orleans-tours.fr

© L'INNOVATION EN CHIFFRES DANS L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

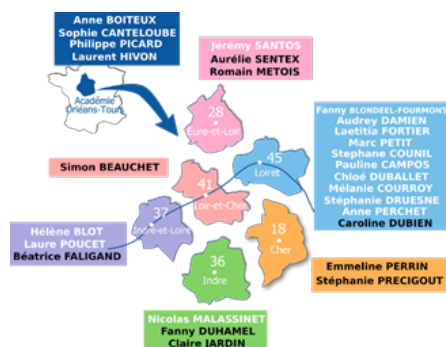
63 projets innovants ont été accompagnés dans le second degré :

- 6 dans le Cher
- 5 dans l'Eure-et-Loir
- 8 dans l'Indre
- 14 dans l'Indre-et-Loire
- 6 dans le Loir-et-Cher
- 24 dans le Loiret

15 projet dans le premier degré :

- 10 dans le Loiret
- 5 dans l'Indre-et-Loire

© L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS INNOVANTS DANS L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS



Outre l'équipe de la cellule innovation (4 chargés de mission et le CARDIE), Il y a 9 coordonnateurs départementaux et 18 accompagnateurs : chefs d'établissement, CPE, infirmières, enseignants, inspecteurs.

Toutes ces personnes engagées ont permis la création et l'animation de collectifs professionnels qui favorisent la mutualisation dans le cadre de groupes de développement sur des thématiques variées, comme : la coopération, le bien-être, la neuro-pédagogie et l'accrochage scolaire,

Les accompagnateurs CARDIE portent un regard extérieur sur les projets qui permet aux équipes d'analyser leur pratique dans le but de formuler ou de préciser les objectifs. L'accompagnement fait émerger les possibles et facilite l'accès des objectifs.

© VALORISATION DES PROJETS / JOURNÉE NATIONALE DE L'INNOVATION

- 91 projets sont publiés sur le portail de l'innovation et de l'expérimentation

pédagogiques du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse : **Innovathèque**

- **Une commission** réunie le 2 mars sous la co-présidence de Philippe Picard -Conseiller technique de la Rectrice et Stéphane Durand – Inspecteur de l'Éducation Nationale dans l'Indre-et-Loire a validé l'appartenance de 9 classes de Loiret à la communauté innovante de ce département.
- **Prix national** obtenu par l'école de Tigy pour son projet « Et si on transformait l'école ? » de l'aménagement de l'espace pédagogique au service de l'autonomie et de la différenciation.

Vidéo sur la plateforme nationale PodEduC :

https://podeduc.apps.education.fr/video/0279-jni2022_selec_nationale-lecole-college-de-lamenagement-de-lespace-pedagogique-au-service-de-lautonomie-et-de-la-differenciation-academie-orleans-tours/

+ d'info sur le site académique : <https://www.ac-orleans-tours.fr/journee-nationale-de-l-innovation-jni-2022-123290>

Ainsi, toutes les équipes pédagogiques qui souhaitent transformer et mettre en œuvre une démarche en faveur d'une meilleure réussite des élèves peuvent être accompagnées, même les équipes qui prennent des initiatives en cours d'année scolaire.

4.3 Mieux former les personnels de l'éducation : l'E AFC

À RETENIR

— La création de l'école académique de formation continue (E AFC) répond à l'engagement #12 du Grenelle de l'éducation « Faciliter l'accès à une formation continue davantage diplômante » pour tous les personnels.

La création de l'E AFC permet à la formation continue d'améliorer la construction des parcours au plus près des besoins et de l'environnement de travail des agents de l'éducation nationale. Elle a vocation à accompagner le développement professionnel individuel des personnels avec des propositions renouvelées de formation attachées aux diverses étapes de la carrière des personnels et une aide à la formalisation de parcours individualisé.



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'E AFC renforce la collaboration avec la Direction des ressources humaines et le réseau RH de proximité, les partenaires internes et externes et les représentations syndicales, notamment pour le travail de recueil des besoins des personnels de l'académie. Elle met en place également dans l'année 2022-2023 une évaluation systématique des stages. Pour être au plus près des territoires, elle porte une attention toujours vigilante aux demandes de Formation à Initiative d'Établissement et de Formation à Initiative Locale. Elle soutient et promeut également toutes les propositions des offreurs de formation permettant de toucher l'ensemble du territoire académique : formations dupliquées dans plusieurs départements ; hybridation ; formation à distance.

Tous les personnels sont concernés par les écoles académiques de la formation continue : professeurs (1er et 2nd degrés, néo-titulaires, contractuels) et autres personnels d'éducation (CPE, AED, AESH),

personnels d'encadrement, personnels administratifs, techniques, social et de santé, personnels de la Jeunesse et des Sports. La structuration nouvelle de l'offre de formation s'efforce de guider chacun vers ce qu'il recherche. Formations catégorielles et formations disciplinaires côtoient des formations transversales offertes à des publics mixtes.

L'E AFC met en place les formations dans les quelques locaux qui lui sont propres, mais surtout grâce à l'accueil compréhensif et vraiment indispensable des partenaires que nous remercions chaleureusement (établissements scolaires, INSPE et universités, Réseau CANOPE, structures culturelles...).



5. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS





5.1 L'éducation au développement durable

À RETENIR

- L'ambition de l'EDD est de sensibiliser les élèves aux interactions multiples qui caractérisent le vivant et les sociétés humaines, et de transmettre des valeurs de respect et de bienveillance dans une complexité qui nécessite de mêler le local et le mondial, le temps immédiat et le temps long.
- De cette complexité naît le projet de donner au futur citoyen les moyens de faire des choix, en menant des raisonnements qui lui permettent de « prendre des décisions, d'agir de manière lucide et responsable, tant dans sa vie personnelle que dans la sphère publique » (circulaire du 24 octobre 2011).
- Ainsi, l'EDD est bien une éducation au choix et non l'enseignement de choix. L'accent est mis notamment sur la formation à l'esprit critique.

Le développement durable doit être pensé comme engageant des choix collectifs. Éduquer au développement durable, c'est donc aussi développer la pratique du dialogue et de l'argumentation, c'est former à la prise de parole et à la recherche du compromis.

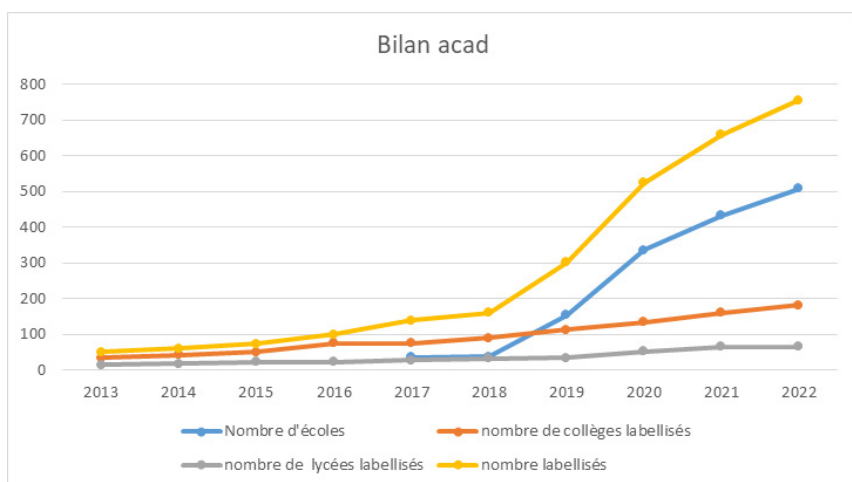
🕒 LABELISATION E3D

- La démarche E3D (E3D = École/Établissement en Démarche de Développement Durable), est engagée lorsque qu'un établissement (école, collège, lycée) initie une démarche globale qui apporte des solutions concrètes face aux objectifs de développement durable (17 ODD).
- Il existe quatre niveaux de labellisation E3D dans l'académie. Chacun correspond à un engagement plus ou moins approfondi.
- Depuis 2021-22, le comité académique propose une nouvelle labellisation : la labellisation de Territoire : un territoire éducatif E3D est constitué de plusieurs écoles et établissements agissant ensemble pour le développement durable, sur leur territoire avec leurs partenaires.

La labellisation en chiffres :

- **En 2021-22** : 181 collèges et 66 lycées ont obtenu une labellisation soit 60% des établissements et 509 écoles soit 25 % des écoles.
- **Ainsi 756 écoles** et établissements sont labellisés dans l'Académie, ce qui représente environ 9,5 % des établissements labellisés de France.
- **1 territoire** labellisé





© LE COMITÉ ACADÉMIQUE D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À L'ENVIRONNEMENT : LE CAESCE

Suite à la loi « climat et résilience ». Les CESC sont devenus CESCE, comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement. Ainsi la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, publiée au JO du 24 août 2021, vient de renforcer le cadre législatif de l'éducation au développement durable (articles 5 et 6). En particulier, l'article 6 élargit à l'environnement et au développement durable les missions du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté de chaque établissement. Cette évolution représente une opportunité pour renforcer la cohérence et le pilotage entre les différentes éducations transversales à toutes les échelles : établissement, département, académie.

Au niveau académique, le comité de l'École promotrice de la santé travaille désormais avec le comité académique EDD autour de l'évolution du CAESCE

© AIRES TERRESTRES ÉDUCATIVES (ATE) ET DISPOSITIF CREED

Depuis la rentrée 2021, l'académie est engagée aux côtés de ses partenaires dans le cadre de la convention régionale pour l'éducation à l'environnement et au développement durable dans

l'accompagnement de projets de classes à deux niveaux

- les aires terrestres éducatives (ATE), sous le pilotage de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), sont des actions ambitieuses permettant à une classe de cycle 3 (CM1, CM2 ou 6e) de s'emparer d'un espace naturel et de contribuer à sa préservation, sa gestion et sa valorisation. Les classes sont accompagnées toute l'année par un référent issu d'une structure de recherche, de protection de la nature ou d'éducation à l'environnement et bénéficient d'un label national. En 2021-22, neuf aires terrestres éducatives ont été reconnues.

- Pour les écoles et établissements scolaires de la région Centre Val de Loire, qu'ils soient publics ou privés. Le dispositif CREED propose à une classe d'explorer sur le terrain et sur une partie de l'année scolaire, un enjeu environnemental (Alimentation, Eau, Biodiversité) en étant accompagnée par des structures signataires du référentiel de qualité jeune public. En 2021-22, 80 projets ont ainsi été suivis.

© EN 2022-2023, SERONT CONDUITES OU RECONDUITES LES ACTIONS SUIVANTES :

- **Deux journées académiques** seront organisées : l'une en novembre 2022 et l'autre en mai 2023 pour la remise des labels ;
- **Le webinaire des éco-délégués** est prévu en janvier 2023 ;
- **l'académie participera cette année encore aux projets TARA**, de sciences participatives ; « plastique à la Loupe » et également au projet « Graines de Reporters ».
- **Les actions autour des légumes anciens** seront également reconduites.

A woman with brown hair, wearing a patterned top and a dark jacket, is standing in a classroom. She is pointing her right hand towards a board in the background. The board has some colorful markings. The text '5.2 Valeurs de la République' is overlaid on the image in a white, bold font.

5.2 Valeurs de la République

À RETENIR

— Le quatrième engagement du Grenelle de l'éducation « Personnaliser l'accompagnement des professeurs » précise la création dans chaque académie d'un carré régalien. Dès mai 2021, Madame la rectrice a confié cette coordination à M. Philippe Picard, CT-EVS et M. Thibaud Pontillon, IA-IPR Etablissements et vie scolaire.

L'un des angles de ce carré concerne le respect des valeurs de la République. Deux dispositifs y contribuent pleinement : les équipes académiques valeurs de la République et le plan de formation.

🕒 LES ÉQUIPES ACADÉMIQUES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE (EAVR)

• La Les objectifs assignés à l'EAVR sont essentiellement d'accompagner tout personnel qui se voit confronté à une atteinte aux valeurs (atteinte à la laïcité, fait de racisme ou d'antisémitisme, par exemple). Via l'application Faits établissement, renseignée par les directeurs et les chefs d'établissement ou via les formulaires dédiés sur le portail Eduscol, les personnels peuvent saisir l'EAVR.

Cette équipe intercatégorielle (composée d'inspecteurs premier et second degré, d'enseignants et de CPE des six départements) rappelle systématiquement le signalant et évalue le fait (analyse systémique). S'appuyant sur les ressources proposées par le Conseil des Sages de la Laïcité, l'EAVR peut alors apporter les éléments réglementaires, des ressources pédagogiques et intervenir auprès des équipes si cela est nécessaire. Un lien peut également être établi avec M. Philippe Picard, référent académique pour les suspicions de radicalisation.

L'EAVR établit également un tableau de bord pour l'équipe nationale chaque trimestre et rédige des notes pour Madame la rectrice.

Ainsi, lors de la journée nationale de la laïcité du 9 décembre, l'EAVR a produit un document témoignant de l'investissement

des équipes pédagogiques et éducatives lors de cette manifestation nationale. Madame la Rectrice s'était alors rendue au collège Marcel Pagnol de Vernouillet (28) pour inaugurer une exposition réalisée avec tous les élèves de ce collège REP.

La coordination de l'EAVR est assurée par Madame Florence Chaix, IA-IPR Histoire-Géographie et M. Thibaud Pontillon.

🕒 LE PLAN DE FORMATION

Suite au rapport de l'inspecteur Général honoraire M. Jean-Pierre Obin, l'arrêté du 16 juillet 2021 décrit, entre autres, les modalités de la formation initiale et continue pour les valeurs de la République. Les trois objectifs de cette formation sont :

- **S'approprier** la laïcité et les valeurs (cadre juridique, approche historique et philosophique)
- **Transmettre** les principes et valeurs dans le cadre scolaire
- **Faire respecter** : question des atteintes à la laïcité et aux valeurs (signalement, études de situations concrètes)

Une trentaine de formateurs de l'académie ont pu suivre le Plan National de Formation proposé par la DGESCO cette année. Rejoints par d'autres formateurs, ils ont élaboré une maquette de formation qui permet aux stagiaires

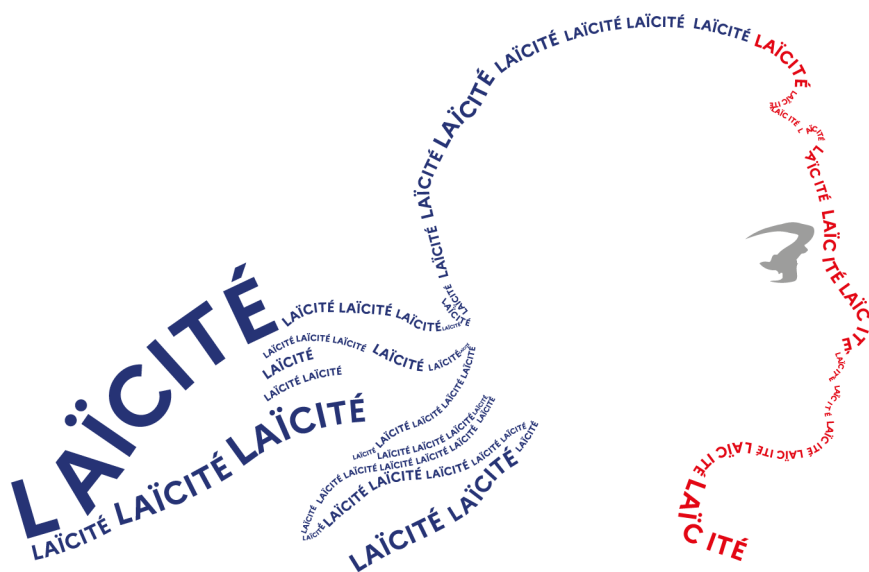
de clarifier les notions de valeurs et de principes républicains, d'aborder la liberté d'expression, de savoir réagir aux faits d'atteinte et de penser des actions auprès des élèves dans le cadre du parcours citoyen. Cette maquette a également été élaborée avec le CLEMI Orléans-Tours et le réseau CANOPE. La DGESCO a validé la maquette de formation académique. Un module Magistère permet aux stagiaires de s'approprier des ressources complémentaires pour travailler en équipe.

A destination de tous les personnels de l'académie, cette formation s'appuie également sur des cas concrets (adaptés aux situations rencontrées par les unités éducatives) et explique les procédures de signalement et d'accompagnement.

Lors de l'année scolaire 2021-2022, une part importante de l'encadrement a été formée, ainsi qu'une quinzaine d'établissements scolaire et environ 1.000 professeurs des écoles. Pour cette année scolaire, 25 % des personnels seront formés (premier et second degrés).

Les professeurs et CPE stagiaires sont également formés par l'INSPé ou par l'équipe académique de formateurs. Les cadres stagiaires sont formés à l'IH2EF, où interviennent des experts associés de notre académie.

Enfin, deux personnels de notre académie suivent actuellement un Diplôme Universitaire « valeurs de la République et principes républicains » (à la Sorbonne et à l'Université de Toulouse) afin de proposer aux formateurs des contenus experts.





À RETENIR

- Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes âgés de 15 à 17 ans.
- Conçu comme un projet d'émancipation et d'engagement des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire pour rendre les jeunes acteurs de leur citoyenneté, Le service national universel est un dispositif majeur dans la politique gouvernementale en faveur de la jeunesse mais également comme une source de cohésion et d'engagement pour l'ensemble de la société.

Il repose ainsi sur deux piliers :

- **une envie de s'engager** pour construire une société plus solidaire ;
- **une citoyenneté éprouvée**, transmise d'une manière nouvelle et concrète, afin que les jeunes s'approprient davantage les valeurs de la République et ce dès l'école.

Les objectifs du SNU :

- **Transmettre un socle républicain**
- **Renforcer la cohésion nationale** qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la valorisation des territoires
- **Développer une culture** de l'engagement
- **Accompagner l'insertion** sociale et professionnelle.

L'Etat a engagé le déploiement progressif du service national universel (SNU). Au cours de l'année 2019, 2 000 jeunes se sont portés volontaires dans ce dispositif dans 13 départements préfigurateurs. En 2021, le séjour de cohésion a eu lieu du 2 juin au 2 juillet et a concerné 14 500 jeunes dans toute la France. Ce dispositif a vocation à monter en charge dans les années à venir pour pouvoir être généralisé à l'ensemble d'une classe d'âge, et ainsi remplacer, à terme la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

🕒 DÉCLINAISON DES DIFFÉRENTES PHASES DU DISPOSITIF

Le service national universel se dessine

dans un continuum : le parcours éducatif. Celui-ci comporte **4 phases successives complètement liées** :

- **Une phase préalable d'information et de préparation** visant à informer les jeunes et les familles et à préparer l'appel des mineurs. Cette phase est principalement mise en œuvre au sein des établissements publics locaux d'enseignement, collèges et lycées. Elle s'inscrit dans le cadre du parcours citoyen de l'élève et, en particulier, de l'enseignement moral et civique dispensé dès l'école élémentaire.
- **Un séjour de cohésion** de deux semaines (obligatoire) détaillé ci-après.
- **Une mission d'intérêt général (obligatoire)**. Elle entre en cohérence avec la construction du projet personnel et professionnel du jeune. Sa durée est de 12 jours ou de 84h perlées au cours de l'année suivant le séjour de cohésion. Elle se réalise au sein d'associations, de collectivités territoriales ou des services de l'Etat. Elle permet :
 - une meilleure insertion des jeunes dans la société ;
 - de développer la culture de l'engagement et le sens de l'intérêt général ;
 - et de renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes.
- **Un engagement volontaire (facultatif)** dans le cadre des dispositifs d'engagement et de volontariat existant.

© LES SÉJOURS DE COHÉSION DE 2022 : DU 13 AU 25 FÉVRIER, DU 12 AU 24 JUIN ET DU 3 AU 15 JUILLET

Ils ont lieu dans un centre avec hébergement. Ils sont fondés sur la mise en activité selon des méthodes de pédagogie active. Il comporte un bilan de santé, un test d'illettrisme et un bilan sur les compétences pour chacun des jeunes. Il prépare les missions d'intérêt général. Il est structuré, outre par un fil

conducteur, par sept thématiques :

- **activités** physiques, sportives et de cohésion ;
- **autonomie et connaissance** des services publics et accès aux droits ;
- **citoyenneté et institutions** nationales et européennes ;
- **culture et patrimoine** ;
- **découverte de l'engagement** ;
- **défense, sécurité, résilience nationales** ;
- **développement durable** et transition écologique et solidaire.

Les jeunes effectuent leur séjour de cohésion dans un autre département de leur région et leur mission d'intérêt général au sein de leur département de résidence.

Dans ce continuum, il s'agit d'offrir aux jeunes une opportunité de se rencontrer, de bâtir un projet commun par-delà leurs différences géographiques ou sociales, de se construire, de forger son identité ;

- **en sortant de son environnement immédiat**, des déterminismes usuels et quotidiens ; en se confrontant à l'autre ; en découvrant un territoire ;
- **par la confrontation des conceptions**, des manières de vivre, des cultures et des croyances des autres ;
- **par la prise de confiance du jeune** en lui et dans la société, à laquelle il appartient ;
- **par sa place** dans un projet collectif ;
- **par la découverte** de la richesse du lien social ;
- **par une reconnaissance** de la jeunesse par la société.

© LES SÉJOURS DE COHÉSION EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2022

1 250 jeunes de la région ont participé à l'une des trois sessions un séjour de cohésion.

181 jeunes d'Ille-et-Vilaine ont effectué leur séjour de cohésion en région Centre-Val de Loire en juin, 101 en juillet

Département	Total du nombre de volontaire ayant validé le séjour de cohésion
Cher	146
Eure-et-Loir	285
Indre	84
Indre-et-Loire	289
Loir-et-Cher	112
Loiret	334
TOTAL	1 250

Répartition des inscrits dans les centres de la RCVL :

• 2 sites pour le séjour de février

Département	Lieu du séjour de cohésion
Cher	Domaine de La Grande Garenne (Neuvy-sur-Barangeon)
Indre-et-Loire	Camping les Acacias (La-Ville-Aux-Dames)

• 6 sites pour le séjour de juin

Département	Lieu du séjour de cohésion
Cher	LEGTA (Le Subdray)
Eure-et-Loir	Raid Aventure (Dreux)
Indre	VVF (Eguzon-Chantôme)
Indre-et-Loire	Camping les Acacias (La-Ville-Aux-Dames)
Loir-et-Cher	Lycée hôtelier et Lycée Camille Claudel (Blois)
Loiret	CGCV (Pierrefitte-ès-Bois)

• 6 sites pour le séjour de juillet

Département	Lieu du séjour de cohésion
Cher	LEGTA (Le Subdray)
Eure-et-Loir	Apprentis d'Auteuil (La Loupe)
Indre	VVF (Eguzon-Chantôme)
Indre-et-Loire	Camping les Acacias (La-Ville-Aux-Dames)
Loir-et-Cher	LEGTA (Vendôme)
Loiret	LEGTA (Beaune-la-Rolande)

Pour plus d'informations sur les **14 séjours** de cohésion ayant lieu dans les **6 départements de la région**, des fiches détaillées et les plannings des activités programmés se trouvent en annexe.

🕒 L'ENCADREMENT DES SÉJOURS DE COHÉSION

170 encadrants ont été recrutés en région pour les 14 séjours organisés.

Formation des encadrants

La formation des encadrants avait pour objectif de préparer l'organisation des séjours de cohésion en terme d'organisation d'équipe et de former des encadrants issus de métiers différents : faire de cette différence une richesse, posséder un langage commun sur le Service national universel et donner les compétences nécessaires à l'encadrement d'un séjour de vacances, c'est-à-dire un accueil collectif à caractère éducatif dans un cadre sécurisé notamment vis-à-vis d'encadrants ne disposant de diplômes de l'animation.

En ce qui concerne la formation des encadrants pour le séjour de février, ce sont les départements eux-mêmes qui l'ont organisé, notamment à l'aide d'interventions extérieures.

Pour les sessions de juin et juillet, la DRAJES a assuré l'organisation de la formation. En prenant en compte la différence de jours dédiés à la formation en fonction des encadrants et la dissemblance des statuts et missions des encadrants, en 2022 la formation de l'équipe de direction et de l'équipe de soutien a été différente de celle des cadres de compagnie et des tuteurs.

Etant donné que les séjours de juin et juillet se suivaient, la formation des encadrants a été commune aux deux sessions.

La formation a alors eu lieu en deux parties : deux regroupements régionaux qui se sont déroulés le 29 avril et le 13 mai à destination de toutes les équipes de direction et de soutien des deux séjours ; et une formation au niveau départementale, organisée en fonction des caractéristiques de chaque département.

Les formations ont été assurées principalement par l'UFCV et le CANOPE

mais aussi par la ligue de l'enseignement, les FRANCAS du Cher et Colosse aux pieds d'argile.

Les thèmes abordés ont été les suivants, avec le projet pédagogique comme fil rouge :

- Module cohésion/ brise-glace
- Objectifs du SNU
- Qu'est-ce qu'un ACM (+ projet éducatif et projet pédagogique)
- Qu'est-ce qu'un séjour SNU ?
- Les messages à faire passer, les valeurs du SNU à porter
- Connaissance du public jeune/vulnérable
- Place et rôle de chacun
- Les sujets sensibles – gestion de conflits
- Laïcité, discrimination
- Animation des temps de démocratie interne
- Posture et langage pour instaurer un cadre sécurisant à l'échange (CANOPE)
- Les rituels du SNU
- Santé mentale



5.4 L'Éducation aux médias et à l'information

© Stéphanie Lacombe - MENJ

À RETENIR

— Les événements tragiques de l'année 2015, puis l'assassinat de Samuel Paty le 16 octobre 2020, et plus récemment la prolifération de fausses informations sur la pandémie ont mis le monde de l'éducation en alerte. L'Éducation aux médias et à l'information est devenue une composante majeure d'un des parcours éducatifs, le parcours citoyen, mis en œuvre à la rentrée 2015. L'EMI est présente dans tous les champs du savoir transmis aux élèves. L'EMI est une des compétences du XXI^e siècle (esprit critique, créativité, communication et collaboration) identifiées par la Commission européenne et des organismes internationaux (l'OCDE, l'Unicef, le Conseil de l'Europe).

« Les évolutions de la société sont marquées par l'accroissement et l'accélération des flux d'informations, et par une accessibilité facilitée aux informations issues d'une très grande diversité d'acteurs, notamment de particuliers identifiés ou anonymes. Les élèves sont ainsi confrontés à un flux d'informations inédit par sa quantité, la diversité de ses sources et la multiplicité de ses supports. Cette évolution renouvelle et renforce la nécessité de former les élèves en éveillant leur curiosité intellectuelle, en développant leurs capacités d'analyse et de discernement, en leur apprenant à distinguer les faits et leurs interprétations et plus généralement à s'informer et analyser avant de juger. C'est pourquoi l'éducation aux médias et à l'information (EMI), inscrite au cœur de la formation de futurs citoyens libres et éclairés, est une composante des actions relatives aux valeurs de la République. »

Circulaire du 24 janvier 2022

« Face au défi pour nos élèves de comprendre l'univers numérique, et notamment de savoir analyser, trier, distinguer les informations dont chacun peut désormais être l'émetteur autant que le récepteur, l'effort en matière d'éducation aux médias et à l'information sera poursuivi. »

Circulaire de rentrée du 29 juin 2022

© EN 2022-2023, DIFFÉRENTES ACTIONS SERONT MENÉES :

- L'accompagnement de projets en EMI portés par des acteurs de l'éducation aux médias et à l'information (associations de professionnels de l'information, associations d'éducation populaire, acteurs éducatifs, journalistes, etc.) via l'appel à projets EMI de la DRAC

Centre-Val de Loire. Cette année, 15 projets seront soutenus.

- L'expression des élèves est encouragée par le soutien apporté à la création de médias scolaires et lycéens. L'an passé, plus de 50 émissions réalisées par des élèves ont été diffusées en direct ou en différé sur la plateforme webradio académique.
- Le renforcement de la participation

au concours « Zéro cliché - Pour l'égalité filles/garçons », initié par le CLEMI et organisé avec le soutien du Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances. Ce dispositif invite les écoliers, collégiens et lycéens à déconstruire les stéréotypes sexistes dans les médias, le sport, la mode, l'école, la famille, etc.

- **Le déploiement du dispositif** « Graines de reporters scientifiques - Océan et Climat », en partenariat avec la Fondation TARA et le CLEMI. Cette opération, mise en œuvre par la mission académique EDD et le CLEMI académique, vise à développer l'esprit scientifique et l'esprit critique des élèves autour de thématiques environnementales. Cette année, 10 établissements scolaires sont retenus pour y participer (4 en 2021-2022).

- **L'organisation de la Semaine de la Presse et des Médias** dans l'école en mars 2023. Cette action éducative a pour objectif d'aider les élèves, de la maternelle au lycée, à comprendre le système des médias, former leur jugement critique, développer leur goût pour l'actualité et se forger une identité de citoyen. En 2022, ce sont plus de 760 écoles et établissements scolaires qui ont participé à la 33^e édition.

- **La participation aux Assises internationales du Journalisme**, organisées au printemps 2023, à Tours. Cet événement exceptionnel d'éducation aux médias et à l'information propose chaque année un programme spécifique aux collégiens et aux lycéens (des rencontres, des conférences, des ateliers de pratique médiatique). Plus de 500 élèves y participent.

- **La mise en place d'une résidence de journaliste**, dans un collège classé REP du Cher, grâce au soutien de la Drac Centre-Val de Loire. Ce dispositif a pour vocation de favoriser l'EMI sur un territoire, autour d'un professionnel des médias et de l'information. Ce dernier est accueilli sur une année scolaire, en immersion, au sein d'un établissement scolaire. Le projet en EMI portera sur le quartier du collège.

Les élèves raconteront leur quartier à travers un live magazine spectacle.

- **L'accompagnement des classes à PEM** (Projet d'Education aux Médias), dispositif créé en 2019 dans l'académie, sera poursuivi. La classe à PEM a pour but de développer les compétences informationnelles et médiatiques des élèves, notamment par la création d'un média scolaire (webradio, webTV...). 5 nouvelles classes à PEM seront suivies tout au long de l'année scolaire. L'académie en compte désormais 23 réparties sur l'ensemble de l'académie, en collège et en lycée.



Contact presse
02 38 79 45 96
communication@ac-orleans-tours.fr